

38

Te voilà secrétaire de section....

Tu as du courage, de l'intelligence, le désir de bien faire... Mais tu te sens embarrassé. Tu connais mal le Parti socialiste, tu te perds dans toutes ces appellations (la C.A.P, le Conseil National, le Congrès fédéral etc...)

Et surtout, tu ne vois pas bien ce qu'il faudra faire pour que ta section fonctionne !

Eh bien, suis le guide !

Mets le dans ta poche, lis-le, relis-le. Le peu qu'il contient sera suffisant. Avec lui tu éviteras les gaffes, tu prendras la bonne route... et ta section sera prospère.

Aie confiance en toi. Et si quelque chose t'embarrasse, écris au secrétaire fédéral. Il est prêt à t'aider.

ORGANISATION DU PARTI

Le Parti Socialiste est basé sur la Section. La section rassemble tous les adhérents d'une commune ou de plusieurs communes voisines.

Les sections d'un même département forment entre elles une Fédération

Les Fédérations forment ensemble le Parti S.F.I.O. (section française de l'Internationale Ouvrière).

Rôle de la Section

La Section a une tâche double.

1°.- une action publique de propagande socialiste. Elle doit recruter sans cesse de nouveaux membres. Mais il lui faut agir avec prudence, écarter sans pitié les poivrots, les braillards, tous ceux qui par leur présence feraient plus de tort que de bien au Parti. Il lui faut exiger une demande d'adhésion signée, et la présentation du candidat par deux membres de la section.

La section doit aussi désigner ses candidats aux élections municipales. Tâche délicate, qui doit être accomplie en pensant toujours à l'intérêt du Parti. Si la section est obligée de compléter sa liste avec des sympathisants elle doit être particulièrement prudente en les choisissant. Le plus souvent, il vaut mieux s'en passer.

2°.- une action intérieure d'éducation socialiste. La section doit initier ses membres à la doctrine socialiste : Par des discussions sur les sujets d'actualité ; par des conférences privées à la fin desquelles on questionne le conférencier ; par les comptes-rendus des Congrès fédéraux auxquels assiste un délégué de la section.

....

Plus les réunions de la section seront intéressantes, plus elle grossira.

A.- ORGANISATION DE LA SECTION

=====

Elle est très simple :

I.- Un Secrétaire qui tient le cahier de procès-verbaux des réunions. Ces procès-verbaux sont très courts. Quelques lignes suffisent pour dire qui présidait la séance, ce qu'on a fait, ce qu'on a discuté, ce qu'on a décidé à chaque séance. Le procès-verbal d'une séance est lu à la séance suivante et approuvé par la section.

II.- Un trésorier qui réclame et achète ses cartes, ses feuilles de cotisations et ses timbres auprès du trésorier fédéral pour les revendre à ses camarades au prix fixé par la section. Il inscrit sur un cahier toutes ses dépenses et toutes ses recettes. Il dresse la liste des adhérents chaque année et marque, à mesure qu'il les délivre, les timbres payés par eux. Le plus simple est de tracer 12 colonnes pour les 12 mois de l'année, et d'écrire un P (payé) à chaque timbre vendu. En principe le trésorier paie-comptant les fournitures. En pratique il suffit que la section règle rapidement ses dettes.

III.- Une commission exécutive de 5 membres. Elle exécute les décisions de la section, elle prépare l'ordre du jour de la prochaine réunion, elle organise la propagande (vente de journaux, affiches, tracts, réunions, causeries, souscriptions).
Les toutes petites sections peuvent se passer de commission exécutive. Le Secrétaire peut même y cumuler les fonctions de trésorier.

IV.- Des statuts. Sans être indispensables, ils sont utiles. Voici un modèle que chaque section peut modifier.

Article 1°.- La section socialiste S.F.I.O. de adhère à la Fédération socialiste de dont elle accepte les statuts, et au Parti socialiste S.F.I.O. dont elle accepte les directives.

Article 2.- La section est administrée par un bureau composé d'un secrétaire et d'un trésorier, nommés et renouvelables chaque année par la majorité de la section. Le secrétaire prépare l'ordre du jour de chaque séance. Il rédige les procès-verbaux, conserve les archives et se charge de la correspondance.

Le trésorier tient la caisse et perçoit les cotisations. Tous les trois mois, il fait connaître l'état de la Caisse à la section.

Article 3.- Une commission de contrôle de 3 membres élue chaque année vérifie la gestion du trésorier et fait un rapport à la section.

Article 4.- Tout membre de la section qui n'aura pas acquitté en janvier ses cotisations de l'année précédente sera radié d'office. Toutefois cette radiation sera nulle s'il paie l'arriéré avant le 31 Mars.

Article 5.- Une commission exécutive de (5) membres (les membres du bureau en faisant partie de droit) élue pour un an, est chargée de l'exécution des décisions de la section. Elle aide le secrétaire à préparer

l'ordre du jour de la prochaine réunion, elle organise la propagande (journaux, affiches, tracts, causeries, réunions publiques, souscriptions, etc...)

Article 6.- La section se réunit en principe tous les..... sur convocations faites par le secrétaire. Celui-ci peut la réunir extraordinairement chaque fois qu'une réunion lui semble justifiée.

Article 7.- La section se fait représenter à chaque Congrès fédéral, par un (ou plusieurs) de ses membres. En cas d'impossibilité, la section confie ses pouvoirs au délégué d'une section voisine. Le secrétaire doit remettre un mandat écrit au délégué choisi.

Article 8.- Les présents statuts peuvent être modifiés à tout instant par la majorité de la section.

B.- LA SECTION AU TRAVAIL

=====

Le Secrétaire est l'âme de la Section. S'il prépare bien les réunions, tout ira bien... Sinon, elle disparaîtra rapidement.

Aucune réunion de section ne doit se tenir sans qu'il y ait un ordre du jour à examiner. C'est là le point capital, le secret de la réussite. On peut toujours trouver un événement important, un article intéressant à discuter. C'est au secrétaire à y songer à l'avance, pour l'inscrire à l'ordre du jour. Pour cela, il est indispensable que le secrétaire soit abonné au Populaire. Il lui est alors facile de mettre de côté un ou deux articles sur une grande question. Le jour de la réunion, il expliquera l'opinion du journaliste, et les camarades la discuteront.

De même, on peut toujours trouver dans la région un camarade capable de faire une causerie suivie de discussion. C'est au secrétaire à y penser longtemps à l'avance et à chercher ce camarade.

Le contenu du journal fédéral peut encore faire l'objet d'une discussion utile.

Les reproches faits au Parti par nos adversaires peuvent également servir de base aux discussions. Si les camarades sont embarrassés pour y répondre, alors le secrétaire de section écrit au secrétaire fédéral qui viendra en aide à la section et fournira des réponses.

Enfin la section trouve un aliment important d'activité dans la discussion de l'Ordre du jour destiné au Congrès fédéral. Les 2 congrès fédéraux annuels doivent permettre 4 séances intéressantes à la section. On se réunit d'abord avant le Congrès pour donner des indications au délégué. On se réunit ensuite après le congrès, et le délégué rend compte de tout ce qu'il a entendu. Il fait part de ses impressions personnelles. Ainsi se crée le lien entre la section et la Fédération. Ainsi la section se sent vraiment rattachée à un grand parti. À tout prix, la section doit être représentée au Congrès fédéral.

Au besoin on s'entend avec les sections voisines pour organiser un voyage ensemble.

Dans l'intervalle des Congrès, le secrétaire de la section ne doit pas hésiter à écrire au secrétaire fédéral pour l'informer de ce que pense la section, pour lui signaler les manoeuvres de nos adversaires, pour lui demander des renseignements ou des conseils (par exemple s'il est saisi de propositions par un autre parti).

Un secrétaire qui anime ainsi sa section peut être fier de son oeuvre. Il est payé de sa peine par le spectacle réjouissant d'une section vivante, agissante et en perpétuel développement.

C.- FAUTES à EVITER

=====

Ne pas laisser adhérer les poivrots, les braillards, les gens mal considérés.

Ne pas tolérer les discussions personnelles ou étrangères à l'ordre du jour.

Ne pas permettre les discussions sur un ton grossier. Exiger de la camaraderie entre adhérents.

Ne pas laisser s'accumuler les cotisations en retard.

Ne pas rester un an sans demander au trésorier où en est la caisse de la section.

Ne pas laisser la section entasser des dettes auprès du trésorier fédéral.

Ne jamais réunir la section sans avoir inscrit à l'ordre du jour au moins une question politique qui permettra une discussion éducative.

Ne pas rester isolés. Ecrire de temps en temps au secrétaire fédéral.

Ne pas laisser de trop longs intervalles entre deux réunions de la section.

Ne jamais laisser passer un Congrès fédéral sans réunir la section et sans envoyer un délégué au Congrès.

Exemple d'Ordre du Jour

(Novembre 1936)

- 1.- Paiement des cotisations,
- 2.- Lecture du Procès-verbal de la dernière réunion
- 3.- Compte-rendu du Congrès fédéral (par le délégué)
- 4.- Situation politique (après le Congrès radical)
- 5.- L'office du blé (défauts de la loi)
- 6.- Questions diverses.

Le 5° Point pourra faire l'objet d'une lettre au secrétaire fédéral.

2° Exemple d'Ordre du Jour

- 1.- Paiement des cotisations,
- 2.- Lecture du P.V. de la dernière réunion,
- 3.- Développement de l'hebdomadaire fédéral - recherche d'abonnés nouveaux - Contenu du journal,
- 4.- Les affaires d'Espagne : La Politique Gouvernementale,
- 5.- Causerie par un camarade : tourisme et congés payés,
- 6.- Questions diverses.

Les 3° et 4° points pourront faire l'objet d'une lettre au secrétaire fédéral.

D.- LA FEDERATION DEPARTEMENTALE

Elle unit toutes les sections du département.

Elle tient un ou deux Congrès fédéraux par an.

Elle est dirigée par une Commission exécutive fédérale.

Cette Commission fédérale nomme un bureau fédéral.

C'est la Fédération qui se fait représenter dans les Congrès nationaux.

C'est la Fédération qui envoie son délégué dans les Conseils nationaux (et non les sections prises séparément).

La Fédération est donc l'échelon intermédiaire entre les Sections et le Parti.

Souvent la Fédération possède et contrôle un journal hebdomadaire qui propage le socialisme et sert de lien entre tous les adhérents du département.

E.- LE PARTI S.F.I.O.

Il unit les fédérations départementales.

Il tient un ou plusieurs Congrès Nationaux par an.

Il est administré par la C.A.P. (Commission Administrative Permanente) qui se réunit chaque semaine.

Tous les 3 mois se réunit le Conseil National. Chaque fédération envoie un délégué au Conseil national.

Le Parti possède un journal officiel quotidien, qui est contrôlé chaque année par le Congrès National. C'est le "Populaire"

Ainsi la volonté des adhérents s'exprime librement dans les sections. Cette volonté est traduite par les délégués dans les Congrès Fédéraux.

Et la volonté des fédérations est exprimée par les Congrès Nationaux.

Après quoi, chaque adhérent doit obéir à la décision prise en commun.

C'est ce que nous traduisons par cette phrase : Le Parti Socialiste S.F.I.O. est un parti démocratique.

Pour avoir de plus amples renseignements, il suffit d'acheter à la
Librairie Populaire du Parti Socialiste

6, rue Victor Massé
PARIS 9^e

La brochure de J. FERRETTI : "Ce qu'est le Parti Socialiste"
C.chèque postal 701-63 Paris

La Librairie Populaire vend également :
des convocations en blanc
des demandes d'adhésion

Demandez le catalogue à la Librairie Populaire

TRESORERIE

Le Trésorier de section doit veiller à ce que chaque adhérent soit muni :

- d'une carte permanente rouge
- d'un règlement du parti
- d'une feuille de cotisation annuelle
- de timbres mensuels.

Prix des fournitures vendues par le Parti à la Fédération

| | |
|---|---------|
| Carte rouge (permanente) (avec règlement) | 0 fr.75 |
| Feuille de cotisation (annuelle) | 1 fr.50 |
| Timbre mensuel | 1 fr.25 |

aux sections
1^e
3^e
1/25

Prix des fournitures vendues par la Section de Dijon
aux adhérents (à titre indicatif)

| | |
|-----------------------|---------|
| Carte rouge | 2 frs |
| Feuille de cotisation | 2 " |
| Règlement | 0 fr.50 |
| Timbre mensuel | 2 frs |

N.B. - Les cartes rouges, feuilles de cotisations, règlements, timbres mensuels destinés aux femmes sont vendus, par la Fédération, au prix coûtant, c'est-à-dire (respectivement) 1 fr - 0 fr.20 - 2 frs - 1 fr.25